



**Conseil Municipal du 3 avril 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération n° D/2024/26**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 21  
présents : 15  
votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un mars, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence  
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve  
IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Alaine  
HOUREZ, Jean DECROIX et Chimina Kossiva NEGLOKPE

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Carole BERGER-JACOB,  
Philippe BARBIER par André BOURDON.  
Julia NOJAC par Claudine THIRANOS  
Patrice GOSNET par Bernadette VOOGSGERD  
Laurent FOHRER par Philippe BUIRON

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

André BOURDON a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L  
2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-22 en date du 23 mai 2020, donnant  
délégation au Maire, Monsieur le Maire Phillippe AUDEBERT, pour prendre toutes décisions  
prévues à l'article 2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

**PREND ACTE** des décisions du Maire suivantes :

**2024-08** : **de solliciter** auprès de Monsieur le Préfet du Val d'Oise, au titre du programme  
2024 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, une subvention au taux plafonné  
de 40 % du coût hors taxes, pour le financement de l'acquisition d'une table tactile pour  
l'affichage numérique des actes administratifs.

**2024-09 : de solliciter** auprès de Monsieur le Préfet du Val d'Oise, au titre du programme 2024 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, une subvention au taux plafonné de 40 % du coût hors taxes, pour le financement des travaux de mise en sécurité et de rénovation dans les bâtiments scolaires.

**2024-10 : de signer** avec le Cabinet conseil en Aménagement et Urbanisme Viviane PENET dont le siège social est situé 100 rue du Moulin des Prés à Paris 75013, la prolongation du contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en compatibilité du PLU du projet d'aménagement de la zone des Lilas d'un montant de 18 000 € HT soit 21 600 € TTC. La mission d'accompagnement est prévue pour une durée de 15 mois

**2024-11 : d'annuler** la décision du Maire n° 2024/09 du 22 février 2024 sollicitant une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2024.

**2024-12 : de solliciter** auprès de Monsieur le Préfet du Val d'Oise, au titre du programme 2024 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, une subvention au taux plafonné de 40 % du coût hors taxes, pour le financement des travaux de mise en sécurité et de rénovation dans les bâtiments scolaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance



André BOURDON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 16/04/2024
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 16/04/2024